



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Arabie Saoudite

Question écrite n° 60261

Texte de la question

M. Germain Gengenwin sollicite une nouvelle fois l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des droits de l'homme en Arabie Saoudite. Bien que ce pays semble vouloir s'engager, avec la ratification en septembre dernier de la convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, sur la voie de la reconnaissance des libertés individuelles et publiques, il apparaît cependant nécessaire de ne pas relâcher la pression des institutions internationales. Par conséquent, dans le cadre de l'adoption prochaine d'une résolution par la commission des droits de l'homme de l'ONU condamnant les violations des droits humains dans ce pays, il lui demande que la France fasse en sorte que : le rapporteur spécial des Nations unies sur l'indépendance des juges et des avocats se rende dès maintenant dans ce pays afin que son rapport soit rendu public à la session de la commission de 2002 ; la loi relative aux procédures juridiques soit votée rapidement de façon à assurer un déroulement des procès selon les normes internationales ; le pacte international relatif aux droits civils et politiques ainsi que le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels soient ratifiés.

Texte de la réponse

Les préoccupations de la France, s'agissant de la situation des droits de l'homme en Arabie Saoudite, rejoignent celles de ses partenaires de l'Union européenne. Elles ont été prises en compte dans le discours prononcé par la Présidence de l'Union devant la 57e Commission des droits de l'homme, qui a eu lieu à Genève du 19 mars au 27 avril. Le message adressé à l'Arabie Saoudite insiste sur l'amélioration du sort des femmes, la liberté religieuse, la transparence du système judiciaire, domaines dans lesquels l'Union européenne souhaite tout particulièrement que ce pays réalise des progrès. Les Quinze ont également fait part de leur profonde inquiétude à propos des exécutions capitales. Ils ont exprimé leur préoccupation compte tenu des informations relatives à des cas de torture et de châtiments cruels ou dégradants. En ce qui concerne le fonctionnement de la justice, le gouvernement saoudien a été invité à respecter ses engagements du mois d'avril 2000, en recevant le rapporteur spécial sur l'indépendance des juges et des avocats. De manière générale, la France a le souci d'agir de la façon la plus utile et la plus efficace possible pour sensibiliser l'Arabie Saoudite à la nécessité d'évolutions à la fois en droit et dans la pratique. La France estime en conséquence que l'adoption d'une résolution à la Commission des droits de l'homme ne constitue pas, dans le cas présent, le moyen approprié. La coopération accrue de l'Arabie Saoudite avec les mécanismes internationaux en matière de droits de l'homme, la présentation par ce pays de son premier rapport au comité des droits de l'enfant, son adhésion à la convention contre l'élimination de toute forme de discrimination envers les femmes constituent des avancées positives qui doivent être encouragées et complétées. Les autorités françaises observeront avec vigilance la manière dont cette évolution continuera de se traduire dans les faits ainsi que la contribution de l'Arabie Saoudite à la Commission des droits de l'homme, dont elle est membre cette année pour la première fois. Elles souhaitent voir l'Arabie Saoudite poursuivre sa démarche d'adhésion et de mise en oeuvre des grands instruments internationaux en matière de droits de l'homme, en levant notamment les réserves qu'elle a émises en adhérant à la Convention sur l'élimination de toute forme de discrimination envers les Femmes. Ces attentes ont été

rappelées avec clarté dans la déclaration de l'Union européenne mentionnée précédemment. De façon plus générale, la question des droits de l'homme est abordée régulièrement par l'Union européenne avec les Etats du Conseil de coopération des Etats arabes du Golfe (C.C.E.A.G.) dans le cadre de leur dialogue régulier dont la dernière session s'est tenue au niveau ministériel, à Manama, le 23 avril dernier.

Données clés

Auteur : [M. Germain Gengenwin](#)

Circonscription : Bas-Rhin (5^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60261

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 avril 2001, page 2334

Réponse publiée le : 21 mai 2001, page 2952